

Délibération n° 2**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0**

Mme Gatica demande aux membres du CA comme cela se fait annuellement l'autorisation pour recruter du personnel, en contrat de droit privé nécessaire au bon fonctionnement du collège.

Délibération n°1**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****3 – Autorisation donnée au chef d'établissement de signer des conventions**

Mme Gatica demande aux membres du CA comme cela se fait annuellement l'autorisation pour signer les différentes conventions nécessaires au bon fonctionnement du collège et notamment celles en liens avec les projets pédagogiques. Chacune des conventions sera présentée lors des différents CA.

Délibération n° 5**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****4 – Règlement intérieur des locaux municipaux – installations sportives**

Règlement intérieur des salles municipales signé pour une année avec les services de la mairie du Lion d'Angers

Règlement intérieur d'utilisation de la salle Paulette Fouillet signé pour une année avec les services de la CCVHA

Délibération n°6**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****5 – Présentation de la structure 2022-2023**

6ème	effectif	6ème ULIS	DP	5ème	effectif	5ème ULIS	DP	4ème	effectif	4ème ULIS	DP	3ème	effectif	3ème ULIS	DP
6A	24	2	22	5A	24	2	23	4A	27	2	26	3A	25		22
6B	25	2	24	5B	24		23	4B	26		24	3B	24	2	23
6C	25	2	23	5C	23		21	4C	26	1	24	3C	24	2	25
6D	24	2	24	5D	23	2	20	4D	28		25	3D	24	2	24
6E	24		24	5E	23		22	4E	27		25	3E	25	2	23
6F	26		25	5F	23		20	4F	27		24	3F	24	1	21
6G	25		25												

total	173	8	167	140	4	129	161	3	148	146	9	138	644	DP	582
--------------	-----	---	-----	-----	---	-----	-----	---	-----	-----	---	-----	-----	----	-----

Nous avons une division supplémentaire pour le niveau sixième, passant de six à sept classes.

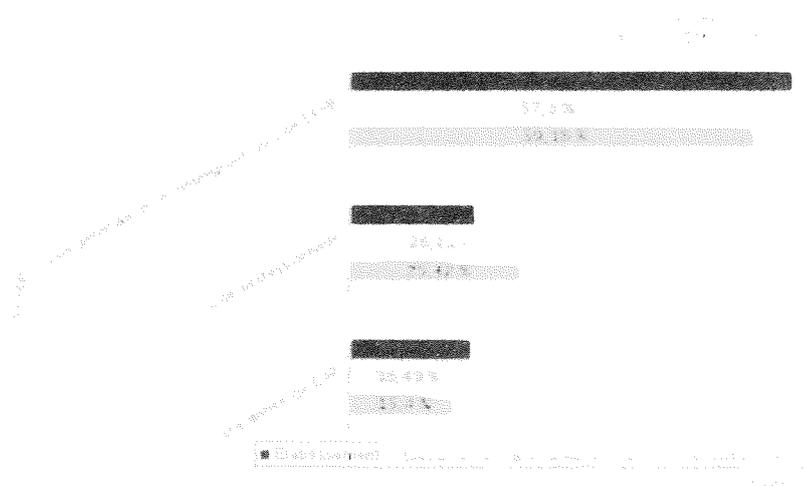
Délibération n°4**Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0**

Résultat DNB 2022

STATISTIQUES DNB 2022

	nombre	% inscrits	% reçus
Eleves inscrits	140		
Eleves reçus	129	92.14%	
Eleves ayant une mention	110	78.57%	85.27%
mention assez bien	35	25.00%	27.13%
mention bien	40	28.57%	31.01%
mention tres bien	35	25.00%	27.13%

Répartition des décisions d'orientation post 3^{ème}



Nous avons 140 élèves inscrits au DNB, 129 ont été reçus dont 110 l'ont obtenu avec mention (soit 85.27 % des reçus).

Nous avons plus de départs en seconde générale et technologique que la moyenne des établissements du département et de l'académie. Nous avons moins de départs vers la voie professionnelle que la moyenne des établissements du département et de l'académie.

Les choix des familles ont été respectés. Les demandes de dérogation ont toutes été acceptées alors que les années précédentes, il y avait eu quelques refus remarque Mme Plinga.

7- Point COVID

Nous sommes au niveau protocole sanitaire le plus bas, appelé socle. Même en cas de scénario pessimiste, tous les cours se feront en présentiel et en classe entière au collège selon la nouvelle déclinaison du protocole ministériel.

A ce jour, quatre cas d'élèves positifs ont été recensés, dont deux dans la même classe. A la rentrée, un adulte était positif à la covid.

8 – Indemnités Mission Particulière

Lors du dernier conseil pédagogique du 13 septembre, il a été présenté la dotation de 6 IMP à taux 3,. Une IMP à taux trois peut être fractionnée en 0, 25 parts.

Il s'agit comme l'explique M. Bordage, de voter non pas l'attribution des IMP à des personnes, mais de voter leur taux et les missions ciblées. Les IMP ne sont pas toutes attribuées en réponse à interrogation de Mme Moratille, notamment, l'IMP concernant la lutte contre le harcèlement n'est pas encore attribuée.

Mme Monnier fait remarquer qu'elle ne sait pas quelles sont les attentes de cette formation, qu'elle ne souhaite pas toucher d'IMP pour celle-ci, que le travail semble colossal (programme composé de huit piliers) et qu'elle ne se trouve pas légitime de recevoir une IMP, sentiment partagé également par Mme Pinard. Cette IMP peut être partagée en deux, quid de notre collègue AESH qui ne peut y prétendre ?

Monsieur Bordage répond que si effectivement, la formation contre le harcèlement, organisée par le dispositif pHARe concerne cinq personnes (deux enseignantes Mmes Pinard et Monnier, une AESH madame Clain, le principal adjoint M Bordage et la CPE Mme Lefoul Thomas), l'IMP « harcèlement » n'est pas forcément attribuée aux personnes qui suivent la formation.

Concernant l'ampleur de la mission, Mme Gatica et monsieur Bordage insistent sur le fait que ce sera un travail progressif, que l'IMP sera reconduite l'année prochaine, qu'il s'agit de réfléchir et de construire petit à petit un projet.

Les enseignants demandent une lettre de mission pour savoir sur quoi elles s'engageraient. La première journée de stage aura lieu lundi 26 septembre, nous aurons plus d'éléments.

Concernant la rémunération pour ce travail supplémentaire, si les enseignants peuvent toucher une partie de l'IMP, notre collègue AESH, elle pourra être rémunérée en HSE. Il est rappelé qu'il est impossible de transformer une IMP en HSE, car il s'agit d'heures de travail administratif hors présence des élèves.

Concernant le fait que le nom d'une AED n'est pas été retenu, cela s'explique par le fait que son statut n'était pas indiqué lors de l'inscription des personnes volontaires.

Délibération n°7

Pour :13

Contre :0

Abstention : 2

19h : Départ Mme Moratille – 14 votants

9- Séjour pour les latinistes

Mme Leconte présente le budget prévisionnel pour un séjour soit en Italie soit en Provence (si le séjour en Italie devenait trop onéreux) réservé aux élèves latinistes (4ème et 3ème) qui aurait lieu du 5 au 10 février 2023. Il y a eu quelques devis mais le coût exact n'est pas déterminé car il peut fluctuer selon les effectifs et la rapidité à valider l'offre. En effet, les prestataires font face à un afflux de demandes des établissements scolaires. Le coût pour les familles ne devrait pas dépasser 420 €. Ce vote permet d'engager les démarches et d'étaler les règlements avec un 1er règlement en octobre.

La discussion s'engage ensuite sur la difficulté à estimer le nombre d'élèves partants car certains élèves de 3ème pourraient participer potentiellement à 2 ou 3 séjours durant l'année (Allemagne-Italie et Paris). Les enseignants souhaiteraient avoir une ligne de conduite de la direction pour organiser au mieux ces séjours. Une réunion pour fixer une politique pluriannuel sur les séjours est planifiée le vendredi 23 septembre (nombre de séjours par an et limitation ou non du nombre de séjours par élève).

Délibération n° 8

Pour :13

Contre : 0

Abstention : 1

10 - Décision budgétaire modificative

Mme Leconte présente une décision budgétaire modificative pour information car sans incidence financière : Intégration de la subvention FCSH du Conseil Départemental pour du matériel de restauration et régularisation comptable des crédits des séjours à Paris et APPN.

Mme Leconte présente ensuite une DBM pour vote :

Un prélèvement de 3000€ sur le SRH pour l'achat de petit matériel de restauration et un autre de 2000€ sur le service général pour faire face à l'augmentation des coûts du papier, de carburant et l'achat de matériel divers (fauteuil, broyeuse papier...).

Après cette DBM, les réserves sont de 20443.73€ pour le service général et 70683.85€ pour la restauration.

Délibération n°9

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Conventions diverses

Convention avec l'association GALA pour du théâtre en classe de 6ème (6G). Cette action qui se fait au sein du collège comporte 5 séances de 2h et une restitution pour un coût annuel de 644.60€.

Délibération n° 11

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention avec le CLEA de l'Anjou bleu autour de l'oeuvre de Molière "Le malade imaginaire" pour tous les élèves du niveau 5ème (144 élèves) avec un coût de 4€ par élève. Pas de transport à prévoir.

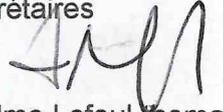
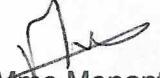
Délibération n°10

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le prochain CA aura lieu le lundi 17 octobre à 18h.

Madame la Principale déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 19h40.

Les secrétaires

  
M. Lebeugle Mme Lefoul-thomas Mme Menant



**Indemnités pour mission particulière (IMP)
en établissement
Année scolaire 2022-2023**

Etablissement (nom et numéro UAI)	COLLÈGE VAL D'OUDON 0490027N
Rappel enveloppe IMP	6 IMP Taux 3
Date du CA	20/09/2022

Avis favorables	13
Avis défavorables	0
Abstentions	2

Conformément à l'article 8 du décret n°2015-475 du 27 avril 2015, après consultation du conseil pédagogique, le chef d'établissement présente, pour avis du conseil d'administration, l'attribution d'indemnité pour mission particulière comme suit :

Mission particulière : (articles 6 et 7 du décret n° 2015-475)	Taux IMP (article 1 arrêté du 27/04/2015) Taux 1 : 312,50€ Taux 2 : 625 € Taux 3 : 1250 € Taux 4 : 2500 € Taux 5 : 3750 €	Type de mission (annuelle/ponctuelle)
- Coordination EPS	3	Annuelle
- Accompagnement PAP, PPRE	3	Annuelle
- Devoirs faits	2	Annuelle
- RUPN	2 ET 1	Annuelle
- Webmestre	2	Annuelle
- Administrateur E-lyco	2	Annuelle
- Coordination technologie	2	Annuelle
- Administrateur réseau pédagogique	1	Annuelle
- Référent culture	2	Annuelle
- Référent harcèlement		Annuelle

Le chef d'établissement (cachet et signature)



Transmis à l'inspecteur d'académie le : 23/09/2022